

DÉMARCHE ET ORGANISATION

Partie intégrante du régime Agirc-Arrco depuis sa création, l'action sociale accompagne ses ressortissants actifs et retraités à toutes les étapes de la vie.



Les fondamentaux

L'action sociale, comme la retraite par répartition, est basée sur des principes **d'humanisme et de solidarité**.

Elle accompagne les ressortissants **les plus vulnérables**, qu'ils soient retraités ou encore en activité, tout au long de la vie.

Une organisation décentralisée

L'action sociale Agirc-Arrco est portée par :

- **Les partenaires sociaux**, gestionnaires du régime Agirc-Arrco. Ils fixent des orientations prioritaires (besoins sociaux, publics et objectifs), véritable feuille de route renouvelée tous les quatre ans.



- **La fédération Agirc-Arrco**.

Elle alloue les dotations du fonds d'action sociale, pilote, coordonne et contrôle l'activité des caisses.



- **Les caisses de retraite complémentaire (IRC)**.

Intégrées au sein de groupes de protection sociale (GPS), elles déploient les actions sur le terrain via :

- leurs services d'action sociale,
- les structures présentes dans les territoires : action sociale sur les territoires, Comité régionaux Agirc-Arrco, centres de prévention, Espaces Emploi, réseaux Univi et BTP RMS.



- **Près de 1 000 collaborateurs** des caisses et de la fédération Agirc-Arrco sont dédiés à l'accompagnement social des cotisants et allocataires du régime.



Des actions et services communautaires

Il s'agit pour les institutions de retraite complémentaire de proposer des **services similaires** à la totalité des ressortissants Agirc-Arrco, selon un même cahier des charges et des procédures normées.

Cette démarche garantit à tous les ressortissants Agirc-Arrco une **même qualité de service**, sur l'ensemble du territoire et quelle que soit leur caisse de retraite complémentaire d'appartenance.

En parallèle des services de ce socle communautaire, les groupes de protection sociale peuvent proposer d'autres prestations, accessibles à leurs seuls clients respectifs.